

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE  
ARRONDISSEMENT  
DE  
MURET  
VILLE DE  
31220 CAZERES

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération  
n°2026-07/04-019

L'an deux mille vingt-six, le mardi 07 avril à 20h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil à Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Raymond DEFIS, Maire

**Nombre de conseillers en exercice : 27**  
**Date de Convocation du Conseil Municipal : 1<sup>er</sup> avril 2026**

**Étaient présents :**

Présents : 26  
Procuration : 1  
Absents : 1  
Exprimés : 26  
Pour : 26  
Contre : 0  
Abstention : 0

Raymond DEFIS	Roland PONTIN-MANENT	Thierry GRILLOU
Pierre LANFRANCHI	Fabienne VALENCE	Frédéric COUASNON
Charlène BOUÉ	Elisabeth CRESPO	Sandrine DE LEEUW
Ahmed HAMADI	Jean-Michel DELUC	Leslie FICHEL-MARCHAND
Marie-Anne DRIEF	Noël LOSIO	Jean-Luc RIVIERE
Thierry COSTES	Patrick LAFFAGE	
Andrée ROUSSEAU	Isabelle COUZINIÉ	Cécile BERNARDINI
Philippe ROUSSEL	Valérie LOURDE	Jérôme POTTIER
Evgenia LOPEZ	Katy BAJOUÉ	

Constitution du Comité  
Marchés Publics à  
Procédure Adaptée  
(MAPA)

**Absents ayant donné procuration :** Monsieur Pascal LABLANCHE à Monsieur Jérôme POTTIER

**Absent(s) :** Alexandrine MATONDO

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel DELUC

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Vu** la séance du Conseil Municipal du 22 mars 2026 procédant à l'installation du nouveau Conseil Municipal,

**Vu** la délibération N°2026-22/03-012 prise en séance du 22 mars 2026 et le Procès-verbal proclamant l'élection du Maire,

**Vu** la délibération N°2021.09.22 du 6 octobre 2021 portant adoption d'un guide de procédure MAPA,

**Considérant** qu'il y a lieu de procéder à l'élection des membres du comité MAPA,

Monsieur Le Maire expose qu'à la suite des élections municipales et du renouvellement des conseillers municipaux, il convient de constituer le comité MAPA.

Monsieur Le Maire expose que dans le cadre des Marchés publics à Procédure Adaptée (MAPA), le conseil municipal confie l'analyse des dossiers à un comité, conformément au guide de procédure adopté par délibération N°2021.09.22 en date du 6 octobre 2021 qui précise que :

« (...) Le comité a vocation à donner son avis pour l'attribution des MAPA inférieurs au seuil de 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et inférieur à 5 350 000 € pour les marchés de travaux. Le comité n'est pas saisi pour l'analyse des plis. Il siège sans condition de quorum mais avec 3 membres minimum (...) »

Les seuils cités correspondaient aux anciens seuils des MAPA. A ce jour les seuils sont les suivants :

- 216 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services
- 5 404 000 € HT pour les marchés de travaux

Ce comité est constitué de :

- Le Président (le Maire),
- 4 membres du groupe majoritaire et leurs suppléants ;
- 1 membre du groupe minoritaire et son suppléant.

Les membres siégeant au comité qui analysera les dossiers MAPA sont désignés par le conseil municipal.

Après avoir décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret, Monsieur le Maire fait lecture de la liste déposée. Monsieur Le Maire est président de droit et à ce titre, ne figure pas sur les listes constituées pour l'élection.

**Le conseil municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- De désigner les membres suivants pour siéger au Comité Marchés Publics à Procédure Adaptée (MAPA)

Liste	Titulaires	Suppléants
PRESIDENT	Monsieur le Maire Raymond DEFIS	
Liste 1 - Agissons pour Cazères <i>Groupe majoritaire</i>	- Roland PONTIN MANENT - Pierre LANFRANCHI - Marie-Anne DRIEF - Philippe ROUSSEL	- Valérie LOURDE - Fabienne VALENCE - Noël LOSIO - Patrick LAFFAGE
Liste 2 - Mieux vivre à Cazères <i>Groupe minoritaire</i>	- Jean-Luc RIVIERE	- Jérôme POTTIER

Pour extrait conforme,  
Cazères, le 08 avril 2026

Le secrétaire de séance,

  
Jean-Michel DELUC

Le Maire,

  
Raymond Defis

